

POLITIQUE CAMP DE JOUR

IMPORTANT — IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE PRENDRE CONNAISSANCE DES POLITIQUES & RÈGLEMENTS APPLICABLES

L'inscription et le paiement à nos activités signifient que vous acceptez la totalité de nos conditions. Veuillez prendre connaissance de l'ensemble de nos politiques et conditions.

Rabais familial

Pour les inscriptions au camp de jour à la semaine, les familles bénéficient du rabais suivant :

- Rabais de **10 %** pour le deuxième (2e) enfant et les enfants subséquents.
- Les enfants doivent être de la même famille et loger à la même adresse ;
- Des places pour les familles sous le seuil du revenu viable sont disponibles à 50 % de rabais par semaine. La famille doit répondre aux critères établis par les paliers gouvernementaux et nous fournir les preuves nécessaires. Les inscriptions pour ces places se font seulement à nos bureaux.

Paiement

- Paiement intégral en ligne (Visa et Mastercard) ;
- Possibilité de paiement différé préautorisé par carte de crédit en 3 versements pour les factures de plus de 537 \$. Pour diviser votre paiement en 3 versements récurrents, vous devez vous inscrire avant le 9 mai 2024.
 - 1^{er} versement de 537 \$ le jour de l'inscription.
 - 2^e versement le 10 mai 2024
 - 3^e versement le 10 juin 2024
- **La place de votre enfant ne sera réservée qu'une fois le paiement reçu ;**
- Des frais administratifs de 25 \$ seront exigés pour tous les paiements retournés ;
- **VOTRE ENFANT NE SERA PAS AUTORISÉ À PARTICIPER AU CAMP À MOINS QUE LE PAIEMENT NE SOIT EFFECTUÉ EN TOTALITÉ.**

Politique d'annulation et de remboursement

- Le parent qui désire annuler l'inscription de son enfant à une semaine de camp doit **nous transmettre un courriel à info@loisirsstedorothee.org** afin que sa demande soit traitée ;
- Les annulations ou les modifications ne seront pas acceptées par téléphone ;
- Après le 17 mai 2024, des **frais d'administration de 50 \$ par semaine annulée** seront facturés par enfant ;
- Aucun remboursement ne sera effectué 1 semaine avant le début de la semaine de camp de votre enfant ;
- L'absence de votre enfant au camp de jour ne constitue pas un retrait du programme. Aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence au cours d'un séjour ;
- Tout comportement inadéquat d'un enfant entraînera des conséquences. Au besoin, un plan d'action sera mis en place. Si ce plan n'aide pas à améliorer le comportement de l'enfant, le camp de jour se donne le droit d'annuler le camp de l'enfant, et ce, sans aucun remboursement.

RELEVÉ 24

Afin de pouvoir vous émettre votre Relevé 24 pour frais de garde d'enfants en février prochain, **vous devez obligatoirement compléter certaines informations avant le début du camp**, sinon, aucun reçu ne vous sera transmis pour vos impôts :

- Adresse de la personne qui paie les frais de garde ;
- Partage entre les parents en pourcentage, au besoin ;
- N'oubliez pas de fournir le **N.A.S.** du payeur pour le Relevé 24 pour vos impôts. Sinon, nous ne pourrions pas émettre de relevé 24.

Vous pouvez visiter le site de Revenu Québec pour déterminer le taux du crédit d'impôt correspondant à votre situation familiale.

Service de garde

- Un service de garde **gratuit** est disponible de **7 h 30 à 9 h** et de **16 h à 18 h** chaque jour.
Inscription obligatoire ;
- Si un parent se présente après 18 h, des frais de retard seront imposés soit :
 - 10 \$ de 0 à 5 minutes, 10 \$ additionnels pour chaque tranche de 5 minutes suivantes, et ce, par enfant ;
 - Chaque retard sera arrondi aux 5 minutes. (L'heure de référence est celle du camp)
 - Ce montant sera facturé immédiatement au parent et devra être payé sur place ou au plus le lendemain matin.
- Le parent est tenu d'aviser les LOISIRS STE-DOROTHÉE le plus rapidement possible de son retard ;

Autres informations

- En inscrivant son enfant au camp de jour, le parent autorise Loisirs Ste-Dorothée à utiliser les photos et vidéos pris lors d'activités sur lesquelles l'enfant apparaît, et cela gratuitement, sans aucune redevance (photos et vidéos utilisées pour promouvoir l'organisme).
 - Voir le point 7 du règlement au reçu d'inscription.
- Tous les campeurs doivent respecter les règles du camp et de son groupe. Le comportement irrespectueux ou perturbateur, un langage grossier ou blessant, la violence et l'intimidation ne seront pas tolérés et pourraient entraîner l'annulation du camp sans remboursement ;
- En cas de transport d'un enfant par ambulance, les parents sont entièrement responsables des frais engendrés ;

Si un enfant présente un ou des symptômes de la COVID-19 ou toute autre maladie infectieuse (ex. : rougeole ou autre)

- L'enfant devra rester à la maison, effectuer un test de dépistage et suivre les recommandations de la Santé publique ;
- Il est de la responsabilité du parent de nous informer dans les plus brefs délais, par respect et pour protéger tous les autres enfants, parents et employés ;
- Les journées manquées ne seront pas remboursées ;
- Lorsqu'une infection est confirmée pour votre enfant ou un membre de la famille, un remboursement sans frais des jours où l'enfant ne peut venir au camp appliqué.

*En cas de maladie infectieuse, Loisirs Ste-Dorothée appliquera toutes les directives de la Santé publique ainsi que celle de la ville de Laval.

Matériel obligatoire

Chaque enfant doit avoir en sa possession, tous les jours :

- Bouteille d'eau
- Lunch avec Ice-pack
- 2 collations santé
- Tenue de sport et vêtements confortables
- Vêtements de rechange
- Espadrilles
- Désinfectant à main
- Maillot de bain
- Serviette de bain
- Crème solaire
- Chasse-moustique
- Masque
- Casquette/chapeau
- Étui à crayon avec crayons à colorier, ciseaux et colle (*le matériel usagé de l'école suffit amplement*)
- Une veste ou imperméable en cas de pluie
- Lunettes de piscine (optionnel)

*N'envoyez pas de jouets, de jeux vidéo, etc. (Ces jouets peuvent facilement être perdus)

** **Important** : Tous les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'enfant. Loisirs Ste-Dorothée n'est pas responsable des objets perdus et/ou volés. Tous les articles non réclamés seront remis à des organismes de charité lors de la dernière journée d'opération du camp de jour.

NON-RÉSIDENTS

Les prix des activités sont établis pour les résidents de la Ville de Laval. Des frais de 25 \$ par semaine seront ajoutés lors de l'inscription si vous ne résidez pas à Laval. Une preuve de résidence pourrait vous être demandée. Les frais de 25 \$ appliqués pour les non-résidents ne sont pas remboursables.

ARRIVÉES, DÉPARTS ET ABSENCES

- Veuillez nous aviser via l'un des 3 outils suivants, si votre enfant doit s'absenter du camp de jour, s'il arrive en retard ou s'il doit quitter plus tôt :
 - Par courriel à info@loisirsstedorothee.org
 - Par téléphone au 450 969-8288
 - L'arrivée des enfants non inscrits au service de garde doit se faire à 9 h ;
 - Lors des journées d'activités spéciales ou sorties, l'enfant doit arriver à 8 h 45 afin de ne pas manquer le départ de l'autobus, le cas échéant ;
 - Lorsque vous venez chercher votre enfant au camp de jour, vous devez fournir le mot de passe donné lors de l'inscription à l'animateur et signer le registre.

Prenez note que, lors de la sortie, il n'y a aucun retard ou départ hâtif accepté. Prenez aussi note que les départs hâtifs ne sont pas toujours possibles, comme lors de la journée à la piscine pour 8-9 ans ou les 10-13 ans. C'est pourquoi il est primordial de nous aviser d'un retard ou d'un départ hâtif.

De plus, lors des sorties à l'extérieur du camp, il est impossible que votre enfant reste au centre communautaire. Tous les enfants partent en sortie. Votre enfant devra donc être présent selon les heures demandées pour la sortie.

Paiement

- Paiement intégral en ligne (Visa et Mastercard) ;
- Des frais administratifs de 25 \$ seront exigés pour tous les paiements retournés ;